

Trouverez-vous les erreurs ?



Les cyclistes ne devraient pas rencontrer d'obstacle sur leur passage.



Créon, ville vélo, l'une des premières en France à avoir donné la priorité aux cyclistes dans le cœur de la bastide, peine parfois à faire cohabiter tous les usagers sur le même trottoir. On pourrait quasiment qualifier le tronçon de cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire en matière de bande cyclable. C'est d'ailleurs ce que suggère Jean-Pierre Liquet, un riverain qui connaît bien la commune. Et les circuits cyclistes pour les avoir pratiqués.

Il invite à parcourir le trottoir du côté impair de l'avenue Suzanne-Salvet. C'est le chemin qui mène de la piste cyclable, du centre-ville et des écoles au collège.

La cohabitation difficile

Le trottoir fraîchement repeint, met en valeur les petites aberrations de l'opération, liées à l'étroitesse de l'espace. Ce trottoir est très utilisé : par les habitants de ce côté de la bastide qui mène à Camblanes, par les anciens de la RPA Marie-Laure Maloubier et tous ceux qui apprécient de faire des haltes sur les bancs posés à intervalles réguliers afin de permettre des pauses, par les parents avec des poussettes, les nounous qui baladent les petits, les ados qui vont au collège... Un trottoir très fréquenté. Et puis en invités permanents il y a les arbres qui font de l'ombre, de la verdure et de la bonne humeur. Et donc les cyclistes sur leurs vélos.

Tout se joue ainsi entre les arbres et les propriétés privées qui longent ce côté du boulevard. Du coup les tracés aux sols ne suivent pas les recommandations, « la piste n'est pas conforme » explique Jean-Pierre Liquet qui cite ses références, le vélo dans la ville, guide des aménagements cyclables, par la communauté urbaine de Strasbourg, et le très complet (116 pages) et exemplaire guide vélos de la CAPI (Communauté d'agglomération Porte de l'Isère qui rassemble 22 communes et 107 000 habitants). Donc ici, la partie réservée aux cyclistes ne permet pas à deux vélos de se croiser (même les peintures au sol n'y parviennent pas), le banc est bien situé en limite, mais si quelqu'un est assis dessus, ses pieds

seront forcément sur la piste censément réservée aux vélos. Quant aux poteaux électriques, tout aussi indispensables, au nombre de deux sur le court parcours, ils empiètent clairement sur la bande. Il est bien évident qu'un cycliste ne peut croiser un piéton, moins encore une poussette. Bref, c'est un modèle de ce qu'il ne faut pas faire.

Des pistes d'amélioration

Jean-Pierre Liquet remarque que la piste qui longe l'avenue de l'Entre-deux-Mers correspond aux normes de sécurité, sauf qu'elle débouche devant la gendarmerie, « sur un rond-point non aménagé ».

Les intersections sont problématiques dans un espace restreint. « Mais le cycliste doit pouvoir évoluer en sécurité d'un bout à l'autre de son parcours » note-t-il en regrettant les points rouges comme les sorties de parking sans visibilité, les bandes qui s'arrêtent net, car la place est prise par des panneaux, barrières, etc...

La commune qui veille au bon entretien d'un dispositif mis en place depuis plus de 10 ans travaille à l'aménagement d'une piste sécurisée du côté de Régano, « de façon à permettre un cheminement doux et sécurisé entre le collège et le lycée » comme l'a indiqué le maire Pierre Gachet dernièrement. « Dans le cadre des aménagements de mobilité douce pour les collégiens et les lycéens, outre les solutions de jonction avec les pistes cyclables existantes autour de la cité de la Pimpine une solution d'accès pour les collégiens cyclistes pourrait être étudiée par le collège et le conseil départemental boulevard de Verdun au niveau de l'ancienne entrée près de l'infirmerie et de l'aire de stationnement des personnels » suggère Jean-Pierre Liquet.

Le riverain déplore aussi la vitesse excessive des voitures sur cette portion limitée à 30 km par heure. C'est spectaculaire aux heures d'entrée et de sortie du collège, ce moment où bus et véhicules débouchent sur un boulevard qui n'a pas été calibré pour accueillir en plus un flux de transit.

■ B.F.

Huit foyers ont imaginé leur lieu de vie partagé

Dans une coopérative d'habitants, chaque sociétaire a une voix, qu'il possède 50 ou 1 000 parts et la propriété collective permet de déconnecter les prix de ceux du marché tout en évitant la spéculation. À Créon où il fait bon vivre, mais où il est compliqué de se loger, le projet de La Traverse, porté par des particuliers, prend tout son sens.

Béatrice FERRER

Nicolas Goujon, médecin généraliste à Targon, est le président « parce qu'il en faut un et cela tournera » de La Traverse, le projet de coopérative d'habitants lauréat en Gironde de l'appel à manifestation d'intérêt du ministère de la Cohésion des territoires (lire encadré). La Traverse « est un lieu de vie coopératif, multigénérationnel et d'expérimentations qui favorise l'harmonie avec son environnement naturel et humain ». Fruit d'une réflexion plus ancienne, le projet a pris vie il y a 6 mois « Nous avons trouvé le terrain idéal, et surtout adapté ». Situé rue Montuard, il comprend 5000m² de terres en zone naturelle, et un espace constructible suffisant pour le projet mais pas assez pour susciter la convoitise des promoteurs particulièrement à l'affût sur le secteur. « 40 familles sont venues à la première réunion au Brec en juin dernier. On a eu un peu peur car seulement 5 à 8 logements sont possibles, 650 m² constructibles, mais au fil des mois et du travail de réflexion seules 8 familles sont restées sans que nous ayons eu à trier et pour diverses raisons, cela demandait beaucoup d'énergie, certains voulaient pouvoir léguer un bien à leurs enfants... ». La Traverse s'organise autour de valeurs partagées de solidarité, de tolérance, d'ouverture et de partage.



Le projet de La Traverse est situé rue Montuard à l'emplacement de la piscine.

Au final « nous sommes 8 foyers, d'âges, d'origines et de milieux différents, les habitats vont du T2 au T4 et les futurs habitants ont de 7 à 70 ans ». L'importance de la diversité des profils en âge mais pas seulement reste essentielle, pour les plus âgés, c'est la perspective de ne pas être seul tout en restant autonome « très longtemps, c'est ainsi que nous concevons le projet ». Parmi les huit foyers qui bâtissent ensemble ce projet de vie, on trouve des profils très différents : un médecin, mais aussi un couple qui souhaite devenir famille d'accueil, un prof retraitéL...

Habitat inclusif, respectueux de l'environnement

Les logements ne seront pas très grands « Cce n'est pas nécessaire, car les chambres d'amis, buanderie, garage à outils... sont dans la partie commune. L'idée est de partager le maximum : objets, outils, lieux, compétences, pourquoi pas la voiture ? ».

L'environnement occupe une place importante : jardin partagé, verger etc. Respect et économie des ressources demeurent essentiels : production d'électricité, récupération d'eau, construction économe, isolation naturelle et architecture adaptée. Le site comprenait la piscine d'un club de natation, qui doit être démolie en raison de malfaçons initiales, et une maison d'habitation. « Nous devons démolir la piscine, mais nous allons conserver tout ce qui peut l'être et le réutiliser, comme les baies vitrées par exemple, et la maison d'habitation pourrait accueillir toutes les parties communes ». Ils sont accompagnés

par l'association Atcoop promeut les coopératives d'habitants en Nouvelle-Aquitaine.

« Nous avons une promesse d'achat, mais nous devons nous engager dans les prochains mois, et pour cela il faut un prêt bancaire » précise Nicolas Goujon.

La coopérative d'habitants

Dans la coopérative d'habitants, la propriété est collective, chaque foyer achète des parts sociales, et chaque sociétaire possède une voix dans la prise de décision. Les parts sociales constituent 20 à 30 % de l'apport total, 30 % ici, « mais tout le monde n'a pas la possibilité d'apporter autant, certains peuvent apporter moins », puis chaque mois ; le loyer va servir à rembourser le prêt, et une redevance supplémentaire permet de constituer une réserve pour les travaux, et les imprévus comme les impayés. Le budget prévisionnel du projet de Créon, permet de parvenir à un loyer de 8,50 euros au m², contre une moyenne constatée en ville de 11,5 à 14 euros le m². « C'est le seul moyen de déconnecter le prix de celui du marché, et d'éviter la spéculation, le mécanisme permet d'indexer le loyer sur le coût de la construction » souligne Nicolas Goujon. Lorsqu'un coopérateur veut partir, il récupère son apport initial, augmenté du coût de la construction et de sa part dans les provisions. Et c'est tout. S'il décède, ses ayants droit ont la même possibilité, en revanche s'ils veulent prendre la suite dans la coopérative, ils doivent être cooptés par les habitants.

Le projet de Traverse, tout à fait novateur puisqu'il est porté par des particuliers, suscite un certain enthousiasme, il bénéficie du soutien du Département (NDLR : trophée Agenda 21 de l'innovation sociale et écologique, et accompagnement de la direction habitat), de la bienveillance de la commune (qui a soutenu leur candidature), de l'État via Petites villes de demain. Un représentant de la Région vient visiter le terrain la semaine prochaine, reste à coordonner tout cela pour convaincre les banques de prêter. « Nous avons 30 % d'apport sur un montant total tout compris de 1,6 million d'euros tout concerne 8 familles, alors que les banques exigent 20 % sur un projet classique, et que nous sommes sur un secteur où le moindre pavillon de 100 m² dépasse les 250 000 euros mais les banques n'ont pas l'habitude de ce type de montage ». Forcément, ce sont les premiers.

PETITES VILLES DE DEMAIN

27 projets d'habitat inclusif

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, viennent d'annoncer les vingt-sept premiers lauréats de la Fabrique à projets : Habitat inclusif dans les Petites villes de demain.

« Le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie est un axe structurant de l'aménagement de nos territoires ».

La démarche Bien vieillir dans les Petites villes de demain vise ainsi à renforcer le soutien aux élus pour mener une stratégie d'adaptation de son territoire au vieillissement.

L'État a ainsi lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI), porté par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), pour accompagner en ingénierie les lauréats dans le développement de leur projet d'habitat inclusif. Un montant d'un million et demi d'euros sera dédié en 2022 aux opérations retenues, avec la mobilisation de l'ANCT, de la Banque des territoires et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). 55 candidatures ont été déposées en novembre et décembre et 27 projets ont été retenus pour cette première vague.

Les lauréats bénéficieront dès février d'un soutien en ingénierie, d'un soutien local en fonction des besoins

ainsi que d'une mise en visibilité des terrains identifiés pour accueillir les projets pour favoriser la mobilisation de partenaires.

Le texte consacre le rôle du Département pour coordonner l'habitat inclusif, au sein de la conférence départementale des financeurs. Il favorise l'investissement des collectivités et adapte le cadre du logement social pour faciliter ces projets.

Les porteurs de projets candidats peuvent déposer leurs dossiers pour la deuxième vague de labellisation à ce lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pvd-habitat-inclusif-ami>

Un seul projet a été retenu en Gironde, c'est celui de Créon.

Votre hebdomadaire en version numérique

LE RESISTANT

0,99€ l'unité

Presse Vos journaux sur tous les écrans

Téléchargez gratuitement l'application ePresse

Téléchargez dans l'App Store

Google play